

Relations Publiques

N° tel : 01 69 49 76 17

N/Ref : NDA/FV

DECISION N° 2008/291

OBJET : Convention de prestations de service relative à la location et l'installation de matériels de sonorisation pour Le marché de Noël, du 1^{er} au 21 décembre 2008, conclue avec la société « NOCTURNAL EVENEMENT »

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2 122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 Avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2008 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire en matière de droit de préemption,

CONSIDERANT que la Commune souhaite procéder à la location et à l'installation de matériels de sonorisation pour le marché de Noël, du 1^{er} au 21 décembre 2008,

DECIDE

DE signer une convention de prestations de service relative à la location et à l'installation de matériels de sonorisation pour le marché de Noël, avec la société « NOCTURNAL EVENEMENT », sise, 173 Chemin du CGB à Corbeil Essonnes (91100), représentée par Sylvain DEMEOCQ, gérant,

DIT que le montant de la prestation s'élève à 656,00 € HT soit 784,58 € T.T.C (TVA 19,6 %),

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Fait à Yerres, le 1^{er} décembre 2008

Le Député-Maire



Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
D'Agglomération du Val d'Yerres

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00

Fax : 01 69 48 63 98

